

PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers

92 208 Neuilly-sur-Seine Cedex

EXCO Paris Ace

5 avenue Franklin Roosevelt

75008 Paris

GROUPE CRIT SA

Attestation des commissaires aux comptes sur les
informations communiquées dans le cadre de
l'article L. 225-115 4° du code de commerce
relatif au montant global des rémunérations
versées aux personnes les mieux rémunérées
pour l'exercice clos le 31 décembre 2016

Assemblée générale d'approbation des comptes de
l'exercice clos le 31 décembre 2016

GROUPE CRIT SA
92-98 Boulevard Victor Hugo
92110 Clichy

PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers

92 208 Neuilly-sur-Seine Cedex

EXCO Paris Ace

5 avenue Franklin Roosevelt

75008 Paris

GROUPE CRIT SA

Siège social : 92-98 Boulevard Victor Hugo
92110 Clichy

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2016

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 4° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre direction générale. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2016. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées figurant dans le document joint et s'élevant à 1 429 905 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L. 225-115 4° du code de commerce.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 21 avril 2017

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

A handwritten signature in black ink, consisting of a large circle with a vertical line through it and a horizontal line at the bottom, followed by a stylized 'M'.

Gérard Morin

EXCO Paris Ace

A handwritten signature in black ink, featuring a stylized 'A' and 'D' with a long horizontal stroke extending to the right.

Arnaud Dieumegard



ATTESTATION

Je soussigné Claude Guedj,
Agissant en qualité de Président Directeur Général de la société Groupe Crit dont le
siège social est situé 92/98 boulevard Victor Hugo 92110 Clichy,
Certifie que le montant alloué aux cinq personnes les mieux rémunérées au titre de
l'exercice 2016 s'élève à 1 429 905 €.

Fait à Clichy, le 28 mars 2017

Claude GUEDJ

Pr. Dir. Général